



United Nations Entity for Gender Equality and Empowerment of Women (UN Women)

Terms of Reference (TOR) – Special Services Assignment (SSA)

INFORMATIONS GENERALES

TITRE : UN (01) CONSULTANT INTERNATIONAL POUR L'ÉVALUATION FINALE DU PROGRAMME " ACCES DES FEMMES AUX MOYENS DE PRODUCTION POUR UNE AGRICULTURE RESILIENTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES "

Durée : 45 jours

Lieu : Bamako

Type : Individual Contract

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur Agricole est le pilier stratégique du développement socio-économique du Mali. Il occupe près de 80% de la population active et contribue en moyenne pour 40% à 45% au PIB. L'agriculture au Mali est essentiellement basée sur les cultures vivrières, les cultures agro-industrielles. Les défis liés à ce secteur sont donc l'augmentation de la production agricole et la valorisation des produits locaux en mettant l'accent sur la transformation agroalimentaire pour assurer la sécurité alimentaire et exporter l'excédent dans les pays de la sous-région. En effet les besoins alimentaires au Mali augmentent de plus en plus du fait du taux de croissance assez élevé de la population du pays, de 15 199 000 en 2010, elle est passée à 18 083 763 habitants en 2015. Elle pourrait être multipliée par près de 3 ou 4 d'ici 2050 et se situer alors entre 45 et 60 millions d'habitants. Aussi, au Mali, les femmes représentent 51% de la population totale, plus de 49% de la population agricole et 70,2% des exploitants maraîchers.

Les femmes restent cependant confrontées à plusieurs contraintes qui limitent leur contribution au développement du secteur agricole : L'accès et la sécurité foncière ; l'accès aux financements ; l'accès aux moyens de production, à l'encadrement adéquat lié aux techniques modernes d'agriculture, à l'information, aux effets négatifs du changement climatique et aux marchés porteurs.

DESCRIPTION DU PROJET

Pour apporter une contribution positive pour l'amélioration des conditions de vie des femmes, ce programme « accès des femmes aux moyens de production pour une agriculture résiliente aux changements climatiques » est élaboré par ONU Femmes Mali. A travers une approche holistique, il propose quatre axes majeurs d'intervention pour lever les goulots d'étranglement pour une autonomisation pérennes des femmes rurales. Il vise donc à accompagner les femmes surtout celles vivant en milieu rural pour devenir des vraies actrices des filières : oignon, échalote, pomme de terre, dans 4 régions agricoles du Mali : Kayes, Sikasso, Mopti et Gao. Les régions de Ségou, et Koulikoro ont aussi été ajoutées aux zones d'intervention du programme compte tenu des potentiels d'accroissement des revenus des femmes dans ces régions. Le programme contribuera à autonomiser 25 000 femmes impactées par le changement climatique sur 5 ans en renforçant leur capacité de résilience pour accroître leur revenu.

Financé par le Luxembourg pour un montant total de 3.950.000 EURO, des financements institutionnels du Danemark et de la Suède, le programme a réellement démarré en février 2017 pour une période de 5 ans.

De façon globale, d'ici fin 2021, le programme devrait contribuer à améliorer l'accès des femmes rurales aux facteurs de production et aux opportunités économiques. Il devait aussi réduire la vulnérabilité économique et sociale des femmes vivant dans la précarité, des victimes de l'insécurité alimentaire et des changements climatiques. De façon spécifique, les objectifs de chaque composante étaient libellés comme suit :

Résultat 1 : Les femmes exploitantes agricoles et transformatrices des produits ciblés (l'oignon, l'échalote et la pomme de terre) ont un meilleur accès à la terre et aux autres facteurs de production ;

Résultat 2 : Les femmes exploitantes agricoles et transformatrices des produits ont accès à un dispositif de financement adapté à leurs besoins (l'oignon, l'échalote et la pomme de terre) ;

Résultat 3 : Les femmes exploitantes agricoles et transformatrices des produits bénéficient de l'accompagnement d'un dispositif de renforcement de capacités et d'appui-conseil ;

Résultat 4 : Le programme est géré avec efficacité et efficience

Le programme répond à la théorie de changement qui sous-tend que : « Si (1) les politiques agricoles sont sensibles au genre et les agricultrices exercent leurs droits d'accès aux terres et à un régime foncier stable ; si (2) elles ont un accès égal aux ressources, services et technologies productifs nécessaires à une agriculture durable ; si (3) elles parviennent à disposer de la capacité financière pour investir ; et si (4) elles participent pleinement aux chaînes de valeur et ont accès aux marchés; alors (5) les agricultrices sont autonomes économiquement et résilientes face au changement climatique ; parce que (6) les causes profondes et les facteurs de la disparité entre les sexes dans l'agriculture ont été éliminés. »

L'implémentation du programme agriculture a nécessité la collaboration avec les départements ministériels en charge de l'Agriculture à travers un contrat de partenariat avec l'IER. Au niveau du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, ONU Femmes a obtenu auprès du fonds climat Mali un financement complémentaire de 874 749 USD. Quant au Ministère de l'Economie Numérique et de la Prospective, les agences AGEFAU (Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel) et AGETIC (Agence des Technologies de l'Information et de la Communication) appuient pour l'opérationnalisation et la mise en œuvre de plusieurs activités visant à faciliter l'accès des femmes rurales aux NTIC. Plusieurs agences des Nations Unies notamment la FAO, le PAM, le PNUD, l'UNCDF ont conjointement mis en œuvre le Programme à travers des études du marché, l'aménagement

des parcelles maraichères et la mise en œuvre du projet Développement Local Inclusif et Equitable au Mali (IELD). On note également, le partenariat avec les ONG AMEDD et CAEB pour l'appui technique, financier et commercial des bénéficiaires.

BUTS, OBJECTIFS ET UTILISATION DE L'EVALUATION

Cette évaluation permettra d'informer les bailleurs de fonds, le gouvernement malien, ONU Femmes Mali ainsi que toutes les parties prenantes du programme dont notamment les services techniques et les partenaires d'exécution sur l'état de réalisation des objectifs du programme, outputs et effets, ses points forts et ses points faibles et de tirer des leçons visant à renforcer l'agriculture durable dans le contexte de changement climatique tout en renforçant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'évaluation permettra de répondre à des questions classiques d'une évaluation en lien avec la pertinence, l'efficacité, l'efficience ainsi que la durabilité des résultats obtenus qui mettent en exergue l'amélioration de la situation des femmes dans leurs communautés à travers les revenus générés.

Ainsi cette évaluation finale revêt un caractère informatif, d'apprentissage et de bilan. L'apprentissage permettra d'éclairer la prise des décisions de ONU Femmes Mali afin d'améliorer la conception, la programmation et la mise en œuvre de programmes similaires.

L'évaluation sera aussi une opportunité d'apprentissage pour les bénéficiaires qui gagneront une meilleure vue de l'analyse de leur expérience, leur permettant ainsi d'améliorer d'une part leurs pratiques agricoles et d'autre part de mieux utiliser l'opportunité de programmes similaires pour renforcer leur autonomie économique et obtenir un meilleur rapport de genre dans les relations Homme, femmes.

Quant aux services techniques d'appui, ils obtiendront des informations utiles pour mieux accompagner de tels programmes pour plus d'efficacité

Cette évaluation finale a comme Principaux objectifs :

- Etablir un bilan du programme en vue d'identifier les points forts et les points faibles de l'intervention en lien avec l'égalité genre et l'autonomisation économique des femmes rurales ;
- Faire l'état des lieux sur les résultats atteints et leurs contributions à la réalisation des objectifs de résilience au changement climatique pour les femmes rurales dans la zone d'intervention du programme ;
- Dégager des mesures éventuelles à prendre en compte pour assurer une pérennisation des actions et un processus d'autonomisation des femmes de manière durable ;
- Identifier et valider les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les innovations allant dans le sens de l'égalité des sexes et des droits humains dans le domaine de l'agriculture sensible aux changements climatiques ;
- Emettre des recommandations réalisables relatives à la mise en œuvre de programmes similaires.

L'évaluation permettra aussi d'estimer la contribution du programme aux résultats attendus de la note stratégique de ONU Femmes pour ce qui concerne le programme phare autonomisation économique des femmes, qui contribue à l'égalité entre des sexes au sein des ménages bénéficiaires.

L'évaluation sera conduite par une équipe de deux consultant-e-s externes pour lui conférer un caractère indépendant, fiable et crédible.

METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

La méthodologie ici présentée est un cadre donné à l'évaluateur pour développer sa propre méthodologie en profondeur. Celle-ci dans tous les cas doit permettre l'atteinte des objectifs de l'évaluation, prendre en compte les critères retenus et répondre aux principales questions d'évaluation, grâce à des techniques crédibles de collecte et d'analyse des données.

L'approche d'évaluation tout en étant principalement sommative (rétrospective) sera aussi formative (prospective). L'inclusion et la participation des parties prenantes et spécifiquement des groupes bénéficiaires sera en effet une opportunité d'apprentissage pour eux sur la base des réflexions et analyses qu'ils feront et surtout des leçons qu'ils tireront de leur expérience vécue. Le programme sera examiné du point de vue des résultats agricoles mais aussi et surtout dans une démarche sensible à la dimension genre et aux droits humains, avec un accent particulier sur l'autonomisation économique des femmes.

L'évaluation sera menée en conformité avec les lignes directrices d'évaluation d'ONU Femmes et les normes du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (GNUÉ), en particulier celles qui prescrivent l'intégration de la perspective des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans l'approche et le processus de l'évaluation. L'évaluateur utilisera des méthodes d'évaluation mixtes ; méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives et des approches analytiques pour répondre aux questions d'évaluation proposées. Le processus d'évaluation sera pleinement participatif pour toutes les phases. Celles-ci couvrent :

- **La Préparation** : Ceci comprend l'analyse des intervenants, l'instauration du groupe de référence et du groupe de gestion, l'élaboration des TdR et le recrutement d'une équipe d'évaluation
- **La Mise en œuvre avec notamment la rencontre d'orientation avec les parties prenantes, la production** du rapport de conception initiale, la collecte et l'analyse des données
- **La production des Rapports** : Présentation des résultats préliminaires, rapports provisoires et rapport final
- **L'utilisation de l'évaluation, notamment avec le suivi de la mise en œuvre des recommandations** : Réponse du management aux recommandations, diffusion du rapport, et suivi de la mise en œuvre de la réponse du management
- **Participation des parties prenantes** : La méthodologie sera participative, prenant en compte les besoins d'information, les informations et les commentaires fournis par les principales parties prenantes, qui se retrouvent essentiellement dans le groupe de référence.

Les méthodes de collecte et d'analyse des données devront s'adapter aux conditions des bénéficiaires qui sont des femmes du milieu rural. Compte tenu du type de programme à évaluer dans un contexte rural, l'observation directe des réalisations et du dispositif de renforcement de capacités des bénéficiaires sera privilégiée lors de la phase de collecte des données. Eu égard au contexte de Covid, les mesures barrières seront scrupuleusement observées. Selon l'état d'évolution du contexte sécuritaire et sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 dans les localités concernées, les données seront collectées à distance si la situation l'exigeait. Aussi, la méthodologie sera conçue de manière à garantir une haute qualité des données collectées.

Dans le cadre des données primaires, le document de programme et les différents rapports d'exécution faisant état des résultats obtenus seront à la base.

Les méthodes de collecte et d'analyse des données seront choisies selon leurs capacités à permettre des réponses basées sur les évidences aux questions d'évaluation et singulièrement les questions relatives à l'égalité des sexes et l'autonomisation économique de la femme rurale. L'évaluateur formulera la justification définitive de la sélection de ces méthodes et en indiquera les limites. Les outils et les méthodes devront être fiables, valides et sensibles à la dimension genre et aux droits humains ; ils devront favoriser la participation des femmes bénéficiaires et celles qui sont les plus vulnérables.

Les consultants élaboreront un cadre d'échantillonnage avec justification des mécanismes de sélection et les limites de l'échantillon. Il prendra les mesures pour garantir la qualité des données, en utilisant entre autres la triangulation afin de garantir l'obtention de résultats qui ne souffrent d'aucune contestation.

Les produits de cette évaluation utilisés par les différentes parties prenantes suivantes :

- Le Ministère en charge de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille à travers ses structures déconcentrées au niveau régional et local ;
- Le Ministère en charge de l'Agriculture ;
- Le Ministère en charge de l'économie numérique ;
- Les partenaires directs de mise en œuvre : CAEB, AMEDD, GAAS Mali, IRD/Blumont, AGETIC ;
- Les bénéficiaires et les acteurs clés dépendamment des activités réalisées (Transformatrices, Coopératives/Associations de femmes, Groupe Épargne Crédit, COFO, etc.) ;
- Les partenaires du secteur privé : BNDA, Agence de microfinance, Agro dealers, etc.
- Les entités des Nations Unies : ONU Femmes, PAM, FAO, PNUD.

Les bailleurs : Luxembourg, Suède, Danemark

CRITERES ET QUESTIONS QUI GUIDERONT L'ÉVALUATION

L'évaluation du programme devra permettre de réaliser des analyses concernant **la pertinence** du programme, son **efficacité**, son **efficience**, sa **durabilité** et sa **Prise en compte du genre et des Droits Humains**.

Principales questions d'évaluation :

1. Pertinence

La pertinence du programme repose sur la mesure selon laquelle les objectifs envisagés par le programme sont en adéquation avec les problèmes identifiés, les besoins réels et priorités des groupes cibles et bénéficiaires en tenant compte de l'évolution du contexte physique, politique, économique, social, environnemental et institutionnel). Elle concerne aussi la conformité du

programme avec les conventions et accords internationaux portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. A cet effet les questions suivantes sous-tendent cette analyse :

- Est-ce que le choix des activités du programme est lié aux problèmes de genre identifiés dans le contexte programmatique de ce programme ?
- Le choix des partenaires est-il pertinent à la situation des femmes et des groupes marginalisés ? Existe-t-il un partenariat de travail ?
- Est-ce que les cibles identifiées sont les plus pertinentes ?
- Les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du programme ou ont-ils connu une évolution ? En cas d'évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du programme face aux changements et émergence d'autres besoins et priorités ?
- Les activités et les résultats du programme sont-ils compatibles avec les objectifs nationaux et la réalisation de ces objectifs
- La conception du programme est-elle articulée dans une structure cohérente et conforme avec les conventions et accords internationaux portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?
- La définition du but et des résultats est-elle clairement articulée ?

2. Efficacité

Le critère efficacité établit une comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints. L'intérêt étant de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser. A ce titre, les points suivants sont à investiguer :

- Est-ce que les stratégies et les partenaires de mise en œuvre ont été de nature à permettre l'atteinte des résultats ? Dans quelle mesure la stratégie de partenariat a-t-elle influencé l'efficacité du programme : y a-t-il eu une synergie avec les autres interventions sur le terrain ? Y a-t-il eu un lien entre les activités de chaque partenaire de mise en œuvre pour un meilleur effet du programme ?
- Des résultats satisfaisants ont-ils été atteints par rapport aux objectifs fixés ? Quelles sont les causes de la réalisation et de la non-réalisation des résultats escomptés ?
- Dans quelle mesure les changements ou les progrès réalisés peuvent-ils être attribués au programme ?
- Dans quelles mesures les ressources et les risques ont-ils été gérés pour atteindre les résultats ?
- Un système de gestion axé sur les résultats (GAR) a-t-il été établi et mis en œuvre en lien avec le système de (GAR) global du Bureau pays ?
- Quelles sont les retombées de l'intervention - prévues et imprévues, positives et négatives - y compris les effets sociaux, économiques, environnementaux ?
- Les populations cibles du programme ont-elles réellement bénéficié des changements apportés par le programme ?

3. Efficience

L'efficience concerne la manière dont les ressources / intrants (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties de façon économe en résultats. C'est un terme économique qui signifie que le programme utilise les ressources les moins coûteuses possibles afin d'atteindre les résultats

souhaités. Cela nécessite généralement de comparer des approches alternatives pour atteindre les mêmes résultats et de voir si le processus le plus efficace a été adopté.

- Le programme a-t-il utilisé les ressources (financière, humaine, technique) de la manière la plus économe possible pour atteindre ses objectifs ?
- Le programme a-t-il été mis en œuvre de la manière la plus optimale par rapport aux alternatives ?
- Les mécanismes de coordination mis en place pour la mise en œuvre du programme ont-ils permis de promouvoir l'utilisation efficace des ressources financières et humaines ?
- Quelles peuvent être les propositions de stratégies plus efficaces pour une utilisation optimale des ressources ?

4. Durabilité

Il s'agira d'examiner la pérennité des acquis du programme AgriFeD et leur capacité à renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

- Dans quelle mesure les partenaires de mise en œuvre ont-ils été engagés et formés tant sur le plan technique que sur le plan opérationnel pour assurer la continuité et étendre les activités du programme ?
- Dans quelle mesure est-il possible de procéder à un passage à l'échelle des stratégies et résultats du programme ?
- Les activités du programme sont-elles intégrées aux pratiques des institutions partenaires notamment nationales ?
- Dans quelle mesure les capacités des femmes et des jeunes filles ont-elles été renforcées ?
- Quelle est la probabilité que les avantages/résultats du programme soient maintenus sur le long terme après que le programme soit terminé ?
- Quelle est la probabilité que les avantages du programme renforcent durablement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, après que le programme soit terminé ?

5. Prise en compte du genre et DH

- Dans quelle mesure les considérations de genre et de droits de l'homme ont-elles été intégrées dans la conception et la mise en œuvre du programme ?
- Quelles ont été les contraintes ou avantages (par exemple politiques, pratiques, bureaucratiques) pour le traitement des problèmes de genre et DH lors de la mise en œuvre ? Quels efforts ont été déployés pour surmonter les difficultés ?
- Les processus et activités mis en œuvre lors de l'intervention ont-ils été exempts de discrimination de la part de toutes les parties prenantes ?
- Quels ont été les changements constatés dans les relations de prises de décisions familiales et communautaires entre les femmes et les hommes à travers les résultats atteints par le programme ?

6. Inclusion du handicap

La stratégie des Nations Unies accorde une place importante à la prise en compte de questions portant sur le handicap dans les évaluations de programme afin d'avoir une appréciation plus

complète de leur mise en œuvre. A cet effet, l'évaluation cherchera à répondre aux questions suivantes :

- Les personnes handicapées, ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du programme ?
- Si oui, de quelle manière le programme a-t-il contribué à une prise en compte des priorités et à un changement de qualité de vie des personnes handicapées ?
- Quelles sont les barrières auxquelles les personnes handicapées ont dû faire face ?

Les questions ci-dessus sont préliminaires et devraient être révisées et affinées par l'équipe d'évaluation au cours de la phase initiale de l'évaluation, notamment les questions spécifiques à un programme d'autonomisation économique des femmes en étroite consultation avec les principales parties prenantes. Sur la base de ces consultations, l'équipe d'évaluation élaborera une matrice d'évaluation qui comprendra les questions-clés, les critères d'évaluation, les indicateurs, les sources d'information à utiliser ainsi que les moyens de contre-référence. Compte tenu des conclusions de l'évaluation dans les domaines susmentionnés, l'évaluation devrait fournir des recommandations spécifiques sur les domaines prioritaires à prendre en compte dans les actions futures. En outre, la méthodologie de l'évaluation prendra en compte le contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID-19 dans le respect du principe de « Ne pas nuire » des Nations Unies. Les produits de l'évaluation dont le rapport de conception de la phase initiale feront l'objet de validation par les instances de gestion de l'évaluation.

GESTION DE L'ÉVALUATION

Le groupe de gestion et le groupe de référence sont les deux structures de gestion de l'évaluation. Le processus sera dirigé par le Groupe de gestion qui fournit l'orientation globale et les conseils relatifs à la conduite de l'évaluation. Le Gestionnaire des tâches de l'évaluation sera responsable de la supervision quotidienne de l'évaluation pour la production d'un rapport de bonne qualité et en vue de minimiser les risques éventuels, qui pourraient survenir au cours du processus d'évaluation.

L'équipe de consultant(e)s est responsable en toute indépendance de la réalisation de l'évaluation et de la qualité des rapports en référence aux critères du GERAAS. Elle adresse les produits de l'évaluation directement au gestionnaire des tâches d'évaluation qui assure la bonne gestion de la qualité de chaque produit avec l'appui du Spécialiste Evaluation du bureau régional d'ONU Femmes.

Les aspects logistiques de l'évaluation (espace de bureau, soutien administratif et de secrétariat, télécommunications, photocopies de la documentation, voyages, ...) ainsi que la conception et la diffusion des outils de collecte de données seront sous la responsabilité de l'évaluateur.

ONU Femmes Mali appuiera l'organisation des différentes rencontres envisagées au cours du processus d'évaluation (facilitation pour la collecte de données, validation, diffusion ...).

Le groupe de gestion de l'évaluation :

Le groupe supervise la gestion de l'évaluation et prend les décisions clés afin de s'assurer de la qualité des différents résultats de l'évaluation. Le Spécialiste Régional de l'Evaluation présidera le groupe de gestion, composé par l'Analyste Suivi Evaluation du bureau régional d'ONU Femmes, le Responsable Suivi Evaluation (gestionnaire de l'évaluation) et le chargé Suivi Evaluation d'ONU Femmes Mali et le responsable du projet au Mali. Le gestionnaire de l'évaluation assurera la gestion journalière du processus et entamera des consultations avec le groupe de gestion concernant les questions clés du projet. Les contributions des membres du groupe de gestion vont renforcer la qualité et la crédibilité de l'évaluation. Le groupe de gestion est responsable pour l'approbation des livrables.

Le groupe de référence de l'évaluation :

Le groupe de référence est partie intégrante de la structure de gestion de l'évaluation et il est mis en place dans le but de faciliter l'inclusion des parties prenantes dans la conception et la définition du champ de l'évaluation, la contribution sur les différents besoins en informations, la qualité du travail tout au long du processus et la diffusion des résultats de l'évaluation. Il sera composé des parties prenantes clés, acteurs du projet à évaluer : les gestionnaires du projet, les représentants des donateurs, les représentants du système des Nations Unies, les représentants d'organisations non gouvernementales, les représentants des structures étatiques partenaires, etc.

Le Groupe de Référence consultatif examinera le projet de rapport d'évaluation et fournira des commentaires substantiels pour assurer la qualité et l'intégralité du rapport et participera à la réunion de validation du rapport d'évaluation final.

Dans les six semaines qui suivent l'achèvement de l'évaluation, ONU Femmes Mali a la responsabilité de préparer une réponse de la direction qui aborde les résultats et les recommandations afin d'assurer l'apprentissage futur et d'informer la mise en œuvre des projets pertinents.

LIVRABLES

Le rapport d'évaluation devra être conforme aux critères GERAAS en termes de structure et de contenu ainsi qu'aux standards de qualité d'évaluation sensible au genre. La liste de contrôle de qualité du rapport d'évaluation du GERAAS servira de référence pour s'assurer de la conformité et garantir la qualité des livrables attendus.

1. Rapport de conception initial

L'évaluateur proposera une méthodologie et des instruments de collecte de données et un plan d'évaluation dans le cadre du rapport de conception initial. Ce dernier précisera la part qui revient à la revue documentaire, à l'observation, aux entrevues et aux focus-group, sans oublier la participation des parties prenantes concernées.

2. Présentation des résultats préliminaires

L'équipe d'évaluateurs animera une séance de présentation des résultats préliminaires et soumettra la présentation PowerPoint comprenant les constatations et tendances générales qui feront l'objet d'examen et d'échanges avec les membres du groupe de référence. Cette séance permet à ce stade de gagner en informations, commentaires et orientations avant d'approfondir et finaliser l'analyse de données et entamer la rédaction du rapport d'évaluation.

3. Présentation du rapport provisoire

L'évaluateur produira et soumettra à l'examen du gestionnaire de l'évaluation et des instances de gestion de l'évaluation ; groupe de gestion et Groupe de référence, le draft de rapport de l'évaluation qui sera soumis à des amendements jusqu'à satisfaction au regard des critères de qualité de la grille GERAAS. Le

rapport contiendra des constatations, conclusions et recommandations numérotées et énumérées selon un ordre de priorité.

4. Le Rapport final d'évaluation

Le rapport d'évaluation final aura pris en compte tous les commentaires reçus du groupe de gestion et du Groupe de référence et sera rédigé en langue française. Ce rapport leur sera soumis pour validation.

DUREE ET CALENDRIER

La présente mission de consultation est d'une durée de **45 jours ouvrable** à compter de la signature du contrat et devra aboutir à l'existence physique de certains produits; Cette durée sera étalée sur une période de six mois.

DELAIS INDICATIFS	ACTIVITES	PRODUITS LIVRABLES
Juillet	Signature du contrat	Lancement de l'opération
Juillet	Proposition du document Méthodologique incluant les outils de collecte des données (rapport de conception initial)	Document disponible
Août	Rencontres avec le groupe de gestion et le groupe de référence sur le rapport de conception initial	Feedbacks et validation
Août	Finalisation du document méthodologique (outils)	Livable 1 : Rapport de conception validé par le groupe de gestion (paiement 1ère tranche)
Septembre	Phase terrain (collecte de données)	Les données brutes disponibles
Septembre	Présentation des résultats préliminaires aux groupes de gestion et de référence	Présentation Powerpoint des résultats préliminaires
Octobre	Rédaction et soumission du draft du rapport	Livable 2 : Rapport provisoire validé par le groupe de gestion (paiement 2 ^{ème} tranche)
Octobre	Rencontres avec le groupe de gestion et le groupe de référence et feedbacks sur le rapport provisoire	Amendements au draft du rapport
Novembre	Finalisation et soumission du rapport final	Livable 3 : Rapport final validé par le groupe de gestion (paiement 3 ^{ème} tranche)

Tout paiement aura lieu après approbation des livrables par le groupe de gestion, qui en appréciera la qualité conformément aux paramètres GERAAS : <http://www.unwomen.org/en/about-us/evaluation/decentralized-evaluations>

Les tranches de paiement sont prévues comme suit :

- 25 % : après la validation du rapport de conception initiale
- 25 % : après la validation du rapport provisoire de l'évaluation
- 50 % : après la validation du rapport final d'évaluation

VALEURS / PRINCIPES

Intégrité : Faire preuve d'intégrité dans la défense et la promotion des valeurs de l'ONU Femmes dans les actions et les décisions, en lien avec le Code Conduite des Nations Unies

Sensibilité Culturelle/Valorisation de la diversité : Faire montre de son appréciation de la nature multiculturelle de l'organisation et de la diversité culturelle du personnel. Avoir une vue internationale, apprécier les différences de valeurs et apprendre de la diversité culturelle.

COMPETENCES DE BASE

- **Suivi-évaluation de projets/programmes de développement**
- **Gestion Axée sur les Résultats (GAR)**
- **Genre et autonomisation de la femme**
- **Analyse de données quantitatives et qualitatives**

QUALIFICATIONS

L'évaluation finale du programme sera conduite par une équipe de deux consultants; un consultant international et un consultant national. Les consultant-e-s doivent disposer de plusieurs années d'expérience et de qualifications pertinentes afin de pouvoir conduire efficacement les différentes thématiques du programme.

En ce qui concerne le consultant international, il doit avoir les qualifications ci-dessous :

- Le consultant doit disposer d'un Master en science économique ou dans une discipline connexe à celle-ci (statistique, agroéconomie, économétrie, finance, etc...)
- Avoir au moins 08 années d'expérience dans le domaine des évaluations et particulièrement celle des programmes ; Il doit avoir spécifiquement une expérience pertinente dans la conduite d'évaluations sensibles au genre
- Avoir de l'expérience en analyse genre et agriculture résiliente aux changements climatiques ;

- Avoir une bonne connaissance de l'économie familiale et du secteur informel ;
- Avoir une bonne connaissance en analyse de la pauvreté en particulier le secteur informel ;
- Avoir une expérience en étude de filière et l'analyse des chaînes de valeurs
- Avoir déjà conduit des évaluations similaires ; Les candidat-e-s shortlisté-e-s devront soumettre un rapport similaire qui sera analysé sur la base de GERAAS
- Avoir une expérience de travail dans les régions d'intervention du programme sera considérée comme un atout ;
- Avoir une aisance dans la communication en anglais et en français

Par ailleurs le bureau ONU Femmes Mali se chargera du recrutement d'un nombre d'enquêteurs qui seront mises à la disposition de l'équipe de consultant-e-s.

PROCEDURES DE SOUMISSION DES OFFRES

Les consultant(e)s seront sélectionné(e)s sur la base des CV reçus (shortlist). Les candidat(e)s seront évalué(e)s sur la base des critères techniques. Il sera demandé aux candidat(e)s pré-sélectionné(e)s de partager un rapport d'évaluation similaire qui sera évalué en utilisant la grille GERAAS. La phase finale du processus de sélection sera les entretiens avec les candidat(e)s.

Pour les candidat(e)s finalement retenu(e)s, ONU Femmes appliquera la grille des honoraires journaliers des consultants établie selon les niveaux de classification, de qualification et d'expérience. N.B. Les candidatures féminines sont vivement encouragées. Seul(e)s les postulant(e)s retenu(e)s seront informé(e)s.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont encouragé(e)s à soumettre un CV et le formulaire P11 (à télécharger à l'adresse <https://www.unwomen.org/fr/about-us/employment>

Aussi, par mesure de précaution face à la maladie de COVID-19, les RDV téléphoniques seront privilégiés pour les échanges prévus tout au long du processus.

A noter que les consultant(e)s ne sont pas pris(es) en charge par la Clinique des Nations Unies en cas d'infection.